

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX ANTI-GLISS-LUBE**

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

**Art.-No.**

593 0072, 593 0073

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**Fournisseur**

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG  
Rue: Birmensdorferstrasse 30  
Lieu: CH 8902 Urdorf  
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282  
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch  
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum,  
CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Colophane

**Mention**

Attention

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 2 de 10

P302+P352 des yeux/du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission  
En cas de dispersion fine (par ex. sur laine à polir ou laine minérale) réaction auto-oxydante et auto-inflammation possible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Préparation à base de vernisse d'huile de lin

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
8050-09-7	colophane			< 10 %
	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de malaise consulter un médecin.

##### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

##### Après ingestion

Priez de laisser la personne affectée vomir elle-même (sans la forcer!) si nécessaire.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.  
Appeler aussitôt un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 3 de 10

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion produit des fumées irritantes.

Pendant l'incendie, il peut se produire:

monoxyde et dioxyde de carbone

acroléine

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

#### **Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

##### **Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

##### **Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

##### **Autres informations**

En cas de dispersion fine (par ex. sur laine à polir ou laine minérale) réaction auto-oxydante et auto-inflammation possible.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 4 de 10

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

###### Préventions des incendies et explosion

- Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
- En cas de dispersion fine (par ex. sur laine à polir ou laine minérale) réaction auto-oxydante et auto-inflammation possible .

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

###### Conseils pour le stockage en commun

- Incompatible avec:  
peroxydes, oxydants puissants, des acides forts et des bases fortes

###### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

lubrifiant

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

###### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
8050-09-7	Colophane	-	-		Sensibilisateurs	

###### Conseils supplémentaires

- Le produit ne contient pas de substances pour lesquelles une valeur limite d'exposition professionnelle a été établie en concentrations au dessus des limites.

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

###### Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

###### Mesures d'hygiène

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

###### Protection des yeux/du visage

- Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

###### Protection des mains

- Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).
- La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
- Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX ANTI-GLISS-LUBE**

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 5 de 10

recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	brunâtre	
Odeur:	Caractéristique	
pH-Valeur:		n.d.

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:		n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		n.d.
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:	> 160 °C	

**Inflammabilité**

solide/liquide:		n.a.
gaz:		n.a.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:		n.a.
Limite supérieure d'explosivité:		n.a.
Température d'auto-inflammation:	> 300 °C	

**Température d'inflammation spontanée**

solide:		n.a.
gaz:		n.a.

Température de décomposition:		n.d.
-------------------------------	--	------

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur:		n.d.
Densité (à 20 °C):	0,93 g/cm <sup>3</sup>	
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	

**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau:		n.d.
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	env. 100 mPa·s	
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur relative:		n.d.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 6 de 10

Taux d'évaporation:	n.d.
Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	0 %

#### **9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit au contact des peroxydes.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

En cas de dispersion fine (par ex. sur laine à polir ou laine minérale) réaction auto-oxydante et auto-inflammation possible.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Des oxydants puissants, peroxydes, Des acides forts et des bases fortes

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

Pendant l'incendie, il peut se produire:

acroléine, Monoxyde et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

##### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (colophane)

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 7 de 10

#### Autres informations

Peut irriter les yeux et la peau.  
Attention! Risque d'aspiration!

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.  
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

##### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX ANTI-GLISS-LUBE**

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 8 de 10

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### REMAXX ANTI-GLISS-LUBE

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 9 de 10

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,8,9,10,11,12,13,15.  
chapitre: -

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**REMAXX ANTI-GLISS-LUBE**

Date de révision: 28.09.2022

Code du produit: 00156-0215

Page 10 de 10

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*